

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal n° 70/2015

Modification des statuts de l'ASIGOS consécutive notamment à la sortie des Communes de Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances constituée par :

- son Président : Daniel Dupasquier
- ses membres : Patrick Oppliger, Marc Dubach, Philippe Muggli et Ornella Morier

s'est réunie le mardi 12 janvier 2016 en présence de Monsieur le Syndic Edgar Schiesser et des Conseillers municipaux MM. Denis Favre, Daniel Crot et Luigi Mancini afin d'examiner le préavis municipal cité en titre.

Nous les remercions pour leurs explications, ainsi que pour les informations complémentaires fournies.

La commission s'est encore réunie le lundi 25 janvier 2016 afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule :

Ce préavis a pour but d'approuver les nouveaux statuts de l'ASIGOS suite à la sortie des Communes dites de La Chamberonne, à savoir Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens.

En ce qui concerne l'historique de cette Association, ainsi que l'évolution législative en la matière, nous vous prions de vous reporter directement au préavis présenté.

Analyse des aspects financiers

La sortie des Communes de La Chamberonne aura lieu avec effet au 31.12.2016, alors que la dernière classe concernée par leurs élèves s'est terminée au 30.06.2015. Elles vont donc continuer à contribuer aux coûts durant une année et demie supplémentaire.

Leur part de capital de base versée dans l'association, qui représentait 10.84%, soit CHF 10'840.- sur CHF 100'000.-, reste acquise à l'ASIGOS. Les nouveaux statuts donnent la répartition du capital entre les 3 communes restantes, à savoir 25.07% pour Romanel-sur-Lausanne au lieu de 22.35% précédemment.

De plus, elles acceptent de maintenir leur cautionnement solidaire jusqu'au 31.12.2021 pour les investissements votés avant l'annonce de leur sortie, soit ceux votés avant le 31.12.2012.

L'impact financier de la sortie de ces 4 communes restera faible. Selon le budget 2016, le montant qui leur est demandé est d'environ CHF 250'000.-. La reprise de ce manco sur les 3 communes restantes aura un impact d'environ CHF 56'000.- pour notre Commune.

Notre participation à l'ASIGOS a évolué de 2004 à 2015 entre une fourchette de CHF 771'000.- et CHF 1'052'000.- avec une tendance à la baisse depuis 2012. Cette tendance baissière découle d'un part de la diminution des charges de l'ASIGOS suite à la réduction du coût des emprunts et à des amortissements de la dette et d'autre part au niveau de notre commune au vu de la faible évolution du nombre d'habitants et du nombre d'élèves en comparaison avec les autres communes concernées.

Finalement, la reprise des élèves des degrés primaires 7 et 8 nécessite l'ouverture de nouvelles classes à Romanel à réaliser au plus tard le 1^{er} août 2020. Selon les informations reçues, l'ouverture de ces classes sera faite dans le cadre de la rénovation ou du remplacement du collège de Prazqueron. Il n'existe aucun plan B à ce jour.

Position de la commission :

Les conditions de sortie des communes de la Chamberonne semblent avoir été faites dans les règles, avec des délais transitoires corrects, dans le respect des intérêts des communes restantes.

Les changements apportés par les nouveaux statuts au niveau financier sont moindres, la clé de répartition pour la participation aux frais d'exploitation n'ayant pas changé.

La commission est donc favorable à ces modifications de statuts.

Par ailleurs, nous aimerions mettre en lumière ici une problématique importante qui nous attend ces prochaines années. En effet, dans le cadre de l'introduction de la LEO (nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire), l'article 41 des nouveaux statuts de l'ASIGOS introduit un régime dérogatoire et transitoire jusqu'au 1^{er} août 2020 pour la sortie des élèves des degrés primaires 7 et 8, dont ceux de notre commune. Il en résulte que dans 4 ans et demi de nouvelles classes devront être créées à Romanel pour les accueillir. En parallèle, le collège de Prazqueron n'est plus aux normes, il devra être complètement rénové ou remplacé. Nous doutons que cela puisse se faire dans un laps de temps aussi court. Une solution transitoire devrait donc être impérativement trouvée en attendant. Cette solution aurait bien évidemment un coût pour notre Commune. Bien que ce dernier ne soit pas quantifiable pour le moment, nous serions de toute façon obligés de l'assumer.

Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la commission des finances adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 70/2015 et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 70/2015, adopté en séance de Municipalité du 21 décembre 2015;
- ouï le rapport des délégués à l'ASIGOS ;
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

- d'accepter les modalités de la sortie de l'ASIGOS des communes de Bournens, Bousens, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens ;
- d'accepter la modification des statuts de l'ASIGOS telle que présentée.

Romanel-sur-Lausanne, le 25 janvier 2016

Le rapporteur :



Ornella MORIER

Les autres membres :



Daniel DUPASQUIER
Président



Philippe MUGGLI



Marc DUBACH



Patrick OPPLIGER